



Lettre Resf 03

N°44
spéciale mineurs en danger

Site RESF :
educationsansfrontieres.com

Réseau Education Sans Frontières de l'Allier
42 rue du progrès 03000 Moulins Tel : 04 70 42 88 70
resf03@gmail.com FB resf 03

Mai 2019

Sommaire

page 1

Concert du 26 Mai Yzeure

Cercle de silence

dimanche 12 mai 11h

Montluçon

Page 2

Délégation au journal

« la Montagne »

Les chiffres des mineurs

non accompagnés dans

l'Allier

Pétition en ligne

<http://chnng.it/wm22d4YmP8>

Un cercle de silence qu'est que c'est ?

Les Cercles de Silence regroupent des citoyens de tous horizons qui désirent aller au-delà des mots et des cris. Ils expriment la force de leur réprobation avec les moyens de la non-violence, le silence des forts et des persévérants. Par le silence, ils écoutent leur propre conscience et font appel à la conscience de leurs concitoyens.

Des cercles pour dire une indignation

Les personnes qui se joignent au cercle ont été touchées, qui par un témoignage, qui par une photo... Quelque chose au fond de nous crie : « Ce n'est pas possible de continuer comme cela ! » Cette indignation a du mal à trouver des chemins concrets d'action ; une dame nous disait : « Je ne sais pas quoi faire, mais ça, au moins, je peux le faire ! »

Le silence porte une gravité et une urgence. Ceci sera d'autant plus ressenti par les passants que le silence sera profond et habité.

Des cercles pour rencontrer et soutenir

Ce cercle est une sorte de caisse de résonance. Des associations comme la CIMADE, le CCFD, le RESF ou la pastorale des Migrants des diocèses, organisent des cercles de silence pour exprimer des situations locales ou générales vécues par les réfugiés, migrants, exilés.

*Dimanche 26 Mai
16h30 Eglise St Pierre
Yzeure*

*CONCERT
de l'orchestre
« les âmes
musicales »*

*Vivaldi, Mozart, Bach
Handel, etc*

au profit de RESF

INSUPPORTABLE !!

**En ce début mai,
de jeunes
"apprentis" se
sont vu refuser
l'accès à leurs
cours au sein des
centres de
formation !
Et ce sans écrits
officiels de la part
des services de
l'Etat ou du
Département.**

ENEZ participer au CERCLE DE SILENCE

Dimanche 12 Mai 11h
parvis Saint Paul à Montluçon



soutien aux jeunes exilés privés de formation

8 délégués d' Amnesty, de la CIMADE, du MRAP et de RESF ont exprimé auprès de la préfecture leurs grandes inquiétudes pour ces jeunes « migrants » qui ont besoin de protection et de suivi dans leur formation .

Rendez vous est demandé auprès du président du Conseil Départemental qui a la compétence de la protection de l'enfance

**La mobilisation est
nécessaire pour que
des solutions positives
soient enfin mises
en place.**

Ils vivent ici, étudient ici et veulent gagner leur vie dans des métiers qui cherchent du personnel !!

Ils vivent ici sans leurs parents. Ils ont de 16 à plus ou moins 18 ans (venant de pays parfois sans état civil fiable). La déclaration universelle des Droits Humains affirme bien que chaque personne a droit de quitter tout pays, y compris le sien.

Ils ont eu un trajet migratoire (Lybie, Méditerranée) souvent plus que douloureux. Beaucoup sont choqués. Ce sont des adolescents ou des jeunes majeurs vulnérables demandant attention et protection.

Ils se sont impliqués dans l'apprentissage du français et dans les cours théoriques et pratiques. Ils ont donné satisfaction pour leur ponctualité, leur engagement, leurs progrès. Ils sont lycéens ou apprentis, et ne demandent qu'à terminer leur formation.

Parents d'élèves, enseignants, bénévoles, éducateurs, professionnels employeurs qui les connaissent, tous soutiennent leur demande d'être considérés comme une chance pour l'avenir qu'ils aient 18 ans, un peu plus ou un peu moins...

Ils ne veulent plus être vus comme des intrus et des fraudeurs potentiels, mais comme des personnes en formation.

Toutes les administrations et les structures reconnaissent qu'il faut trouver des solutions légales et humaines et se préoccuper de leur insertion et de leur accompagnement.

La date butoir de l'anniversaire des 18 ans devient un couperet dramatique avec des ruptures de formation pourtant engagée avec succès et remarquée positivement par les « patrons » et les professeurs.

Des procédures sont engagées avec la juge pour enfants, avec le défenseur des Droits, avec des avocats. Les structures d'accueil, la préfecture, les chambres des métiers, les organismes de formation, l'aide sociale à l'enfance, le Conseil Départemental échangent sur ces problèmes que chacun reconnaît comme préoccupants.

Nous sommes venus dire que le dialogue n'est pas rompu entre les associations, les administrations, les structures. Mais qu'il est grand temps de permettre à ces jeunes de passer sereinement les dernières épreuves pour leur diplôme en mai et en juin.

Ils ont commencé une formation, ils ont acquis des compétences, il faut qu'ils passent leur diplôme sans entrave ni discrimination.

Délégation à la Montagne le 17 avril 2019

Amnesty : Gérard Matichard

CIMADE : Denise Mathé

Citoyennes : Caroline et Lucile, participation d'un jeune exilé qui veut poursuivre sa formation en boulangerie

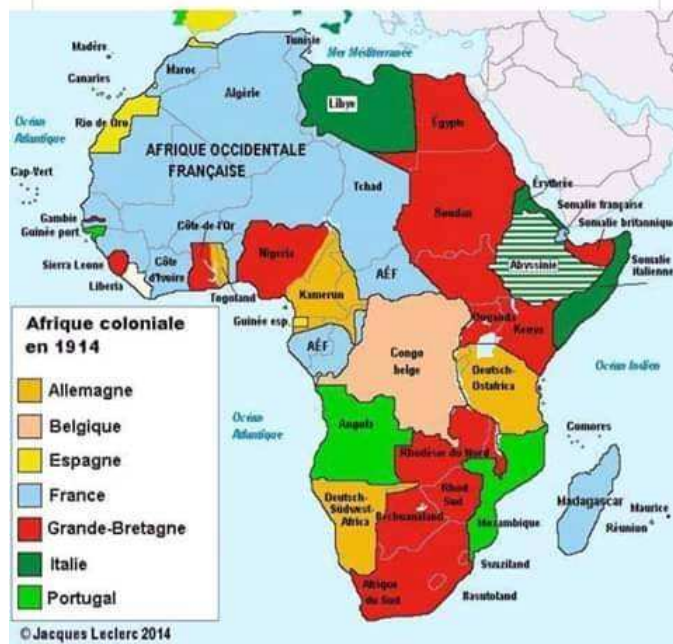
Famille d'accueil : Dominique Chevaux, Pascal Cohier

FSU : Vincent Présumey

MRAP : Françoise Gilbert

RESF : Catherine Toro, Sophie Godo, Mireille Pasquel

Quand on entend certains dire qu' "ils devraient rester dans leur pays", on a du mal à ne pas rappeler qui a commencé à aller dans le pays de l'autre... 😊



MNA dans l'Allier (Mineurs Non Accompagnés)

Ce sont 400 jeunes, essentiellement des garçons. Ils ont entre 15 et 17 ans. Ils viennent surtout du Mali, de Guinée et de Côte d'Ivoire. Parmi eux 8 filles sont protégées en famille d'accueil car leur situation le nécessite.

99 mineurs sont logés en chambre individuelle et accompagnés dans les différents FJT (foyers de jeunes travailleurs) situés à Moulins, Montluçon, Vichy.

19 sont pris en charge par les foyers de l'enfance pour quelques mois dans les unités de vie.

48 autres sont accueillis dans des structures MNA mises en place en 2017 (St Pourçain, Le Vernet, Montluçon)

Les autres (plus les 20 à 80 arrivants mensuels) sont logés dans des hôtels avec un peu d'intervention d'assistantes familiales. Beaucoup attendent leur « évaluation de minorité ».

Rappel : l'Allier c'est 320 000 habitants !

PARRAINAGE

Le Conseil Départemental recherche des solutions complémentaires par des citoyens volontaires

pour que ces jeunes accèdent mieux au mode de vie « familial » pour nouer une relation privilégiée, individuelle, une rencontre pour un accompagnement culturel, pour épauler avec bienveillance.

Le parrainage aura des modalités variées « à la carte », selon le temps disponible du parrain (un week-end par mois ou plus ou les vacances ou à temps plein). En préalable au contrat avec le Conseil Départemental, un travailleurs social visitera le domicile, évaluera les faisabilités pour le parrain et le jeune.

Un dédommagement est prévu pour les frais d'accompagnement, la nourriture, « l'argent de poche » du jeune.

Pôle enfance famille du CD : 04 70 35 73 33
mission.coordination.mna@allier.fr